

DEPERISSEMENT DE LA VIGNE

JAUNISSE ET MALADIES DU BOIS

FORMATION

JEUDI 10 OCTOBRE 2019 - DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

Lieu : Domaine de l'Espiguette, 30240, le grau-du-roi



La formation s'applique aux professionnels et techniciens désireux de mieux connaître les maladies transmissibles de la vigne et/ou les maladies réglementées dans la filière bois et plants de vigne. Cette formation associe une partie en salle et une partie sur le terrain (reconnaissance des symptômes et confusions).

PUBLIC CONCERNÉ

- > Viticulteurs
- > Pépiniéristes
- > Techniciens viticoles
- > Professionnels de la filière

LES FORMATEURS IFV



Philippe
LARIGNON
IFV

François-Michel
BERNARD
IFV



Olivier
YOBREGAT
IFV

MATIN

- > Maladies du bois : Esca, BDA, Eutypiose, pourridiés et maladies des jeunes plantations

Intervenant : P. Larignon

- Symptômes et confusions
- Cycle biologique des champignons
- Facteurs environnementaux
- Axes de recherches

- > Dépérissement de la Syrah

Intervenant : P. Larignon

- Symptomatologie
- Bilan de connaissances

- > Dépérissement du 161-49C

Intervenant : P. Larignon

- Symptomatologie
- Connaissances actuelles et recherches en cours.

- > Maladies émergentes : *Xylella fastidiosa* (Maladie de Pierce)

Intervenant : FM. Bernard

- Biologie et réparation de la bactérie
- Hôtes et vecteurs
- Symptômes et confusions
- Recherches en cours

APRÈS-MIDI

- > Jaunisses : Flavescence Dorée et Bois Noir

Intervenant : FM. Bernard / AF. Sevin

- Généralités
- Vecteurs et modalités de transmission
- Symptômes et confusions
- Méthodes de dépistage
- Méthodes de lutte et état de recherche en cours

- > Terrain : Découverte des symptômes

Méthodes et outils pédagogiques

- > Documents fournis : PDF et diaporama photos
- > Observations de plants au vignoble

Dépérissement de la vigne

JEUDI 10 OCTOBRE 2019 - DE 8H30 À 17H

IFV, domaine de l'espiquette, 30240 le grau du roi

FRAIS D'INSCRIPTION

> **250 € HT** Coût de la formation incluant le déjeuner

> IFV Services étant un organisme de formation agréé, une convention de formation peut être établie sur demande.

MODALITÉ DE PRISE EN CHARGE

- > L'IFV étant un organisme de formation agréé, une convention de formation peut être établie sur demande,
- > Toute demande de prise en charge doit être réalisée à l'inscription. Aucune demande ne pourra être traitée à l'issue de la formation,
- > L'IFV se réserve le droit d'annuler la formation si la participation est inférieure à 6 stagiaires,
- > Pour connaître les modalités de prise en charge, n'hésitez pas à contacter Isabelle Cuche au 04.66.80.68.45,
- > Possibilité de prise en charge par les fonds d'assurances formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les places sont limitées. L'inscription est obligatoire.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Entreprise (raison sociale) :

Adresse de facturation :

Tél :

Mobile :

Fax :

E-mail (les convocations seront envoyées par e-mail 10 jours avant le début de la formation) :

Prise en charge souhaitée par un organisme de formation ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci d'indiquer lequel :

Si VIVEA, indiquez votre date de naissance :

INSTITUT FRANÇAIS
DE LA VIGNE ET DU VIN

www.vignevin.com



SERVICES



Datadock



VALIDEZ L'INSCRIPTION

Avant le jeudi 3 octobre 2019

en renvoyant ce bulletin dûment rempli par email à :

isabelle.cuche@vignevin.com

Le règlement interviendra sur facture à l'issue de la formation

CONTACTS TECHNIQUE

philippe.larignon@vignevin.com

françois-michel.bernard@vignevin.com

**Plan d'accès, hébergements :
n'hésitez pas à nous contacter**

Tél.: 04 66 80 68 45